



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0958

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0958**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le réservoir d'eau potable de la Sarra, patrimoine industriel des années 1930 Art Déco, est situé rue Jaricot/Le Chatelier à Lyon 5°. Il doit faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation au regard de la nature des dégradations observées.

Le bâtiment est composé de cinq niveaux d'exploitation. Un seul est dédié à la distribution d'eau potable au niveau du rez-de-chaussée, toujours en service en partie basse.

Il souffre d'un vieillissement qui se traduit principalement par de nombreux dommages de type épaufrures, d'aciers apparents oxydés, d'arrachements de parties bétonnées et par une toiture terrasse en mauvais état.

Dans le cadre des diagnostics matériaux et structurels réalisés en 2008 et 2012, il a été identifié des désordres pathologiques et structurels sur les bétons et l'étanchéité de la toiture. Des travaux de réparation s'avèrent donc nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Les expertises complémentaires de la cuve inférieure en service ont mis en évidence des fissures au droit de chaque poutre du plancher bas. On observe également des éclats et des aciers apparents oxydés sur les poutres du plancher haut. La tuyauterie de vidange du trop-plein fonctionne mal et la bonde de fond est en mauvais état. Des travaux d'étanchéité et hydraulique sont, par conséquent, indispensables.

Cet ouvrage est le siège de nombreuses installations sensibles de télécommunications via des opérateurs et, en particulier, d'équipements appartenant aux services de l'Etat (police, défense, Service d'aide médicale urgente -SAMU-) et du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

La Préfecture s'est prononcée pour le maintien indispensable de ces équipements stratégiques sur le Réservoir.

Objectifs principaux des travaux à mener

- **Génie civil démolition - désamiantage**

- réparation des bétons du vide sanitaire et renforcement structurel,
- déconstruction de la structure métallique disposée entre les cuves et renforcement des poutres,
- travaux de désamiantage (joints de vitrage, relevés d'étanchéité, peinture bitumineuse, colle de faïence, tresse sur les réseaux hydrauliques).

- **Echafaudage - imperméabilisation des façades**

- installation d'un échafaudage sur toute la hauteur du réservoir pour la durée du chantier,
- mise en œuvre d'un revêtement plastique épais sur béton et enduit à base de liant hydraulique.

- **Etanchéité extérieure - serrurerie**

- étanchéité toiture, acrotères, socles maçonnés,
- sécurisation escalier, garde-corps, trappes d'accès.

- **Etanchéité de réservoir d'eau potable et travaux hydrauliques**

- mise en œuvre d'un revêtement d'imperméabilisation en résine époxy de classe B,
- suppression des tuyauteries hors et intérieur de la cuve,
- pose d'une électrovanne déportée à l'extérieur de la cuve.

Coût du projet

Le montant global du projet s'élève à 997 000 € HT dont 60 000 € HT ont d'ores et déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération n° 2012-3413 du Conseil de la Convention urbaine de Lyon du 10 décembre 2012. Une individualisation complémentaire à hauteur de 937 000 € HT est donc nécessaire à la mise en place du financement du projet.

Frais de fonctionnement de l'ouvrage

Ils seront à la charge du délégataire "Eau du Grand Lyon" comme prévu au contrat de délégation de service public.

Ce projet est susceptible de faire l'objet de financements de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse non déterminés à ce jour et qui feront, éventuellement, l'objet d'individualisation ultérieure ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Sarra à Lyon.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme travaux P20 - Eau potable sur le budget annexe des eaux dans le cadre de la politique publique "cycle de l'eau" sur l'opération n° 1P20O2600, selon le détail suivant :

- en dépenses 937 000 € HT, selon l'échéancier suivant :

. 2016 : 115 000 € HT,

. 2017 : 608 000 € HT,

. 2018 : 214 000 € HT.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 997 000 € HT en dépenses.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.